

Commune de

Noyers



☎ 02 38 92 40 72

9 rue de la Mairie – 45260 NOYERS

Tél : 02.38.92.40.72

E.Mail : mairie@noyers45.fr

ARRETE DE POLICE

N°02-03-2025

PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de Noyers :

Vu le code de la route,

Vu le code des collectivités locales,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que pour permettre à l'entreprise SOBECAMAT-Ile de France, intervenant pour ENEDIS, de réaliser, sur la RD 961 route de Montargis, à hauteur du rond-point des Portes des Moulins de Noyers, sur la commune de Noyers (45260), entre le PR 19 406 et le PR 19 888, des travaux de création d'un forage sous-voirie nommé « Forage 4 Le Presnoy PE160 » pour passage de câbles électriques H.T.A. permettant le raccordement électrique au parc photovoltaïque situé à Presnoy, il y a lieu de réglementer la circulation comme suit :

ARRETE

ARTICLE 1 :

Entre le 24/03/25 et le 30/05/2025, la circulation se fera en alternat par feux tricolores, sur la voirie concernée par lesdits travaux encadrés par des panneaux de signalisation.

ARTICLE 2 :

La fourniture, la mise en place, l'entretien et l'enlèvement des panneaux de signalisation incomberont entièrement à l'entreprise SOBECAMAT-Ile de France.

ARTICLE 3 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier et en mairie.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais,

La Gendarmerie de Lorris,

Le S.D.I.S 45,

Le SICTOM,

Monsieur le Directeur de SOBECAMAT-Ile de France,

Chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution

Fait à Noyers, le 14/03/2025.

Le Maire,

Marie-Annick MARCEAUX.

